[US] Deux projets de loi sur la protection du droit d'auteur sur les autoroutes de l'information

IRIS 1996-6:1/8

Andrea Schneider
Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles

Aux Etats-Unis, les deux Chambres du Congrès ont soumis, les 28 et 29 septembre 1995, deux projets de lois identiques relatifs à la protection des droits d'auteur sur les autoroutes de l'information.

Le point de départ est une initiative lancée par le Président Clinton en vue de la création d'une National Information Infrastructure (NII) et le compte-rendu d'un groupe de travail, chargé d'analyser les problèmes de droits d'auteur et de proposer des solutions pour la création de réseaux mondiaux d'information numérique.

Les projets de loi contiennent 5 grandes propositions : 1. Le droit de diffusion s'étend à la transmission de copies et d'enregistrements sonores. 2. Les bibliothèques auront l'autorisation de faire jusqu'à trois copies sous forme numérique et un nombre illimité de copies destinées à la conservation (preservation) numérique. 3. L'importation, la fabrication et la distribution d'appareils, ainsi que l'offre de prestations visant à contourner les systèmes de protection techniques et représentant une infraction aux droits exclusifs, seront interdits. 4. La diffusion d'une fausse ' Copyright Management Information' , ainsi que leur enlèvement illégal ou modification seront interdits. 5. De plus, l'introduction de sanctions civiles et pénales est prévue pour toute infraction aux dispositions sur le droit d'auteur.

Bills on the protection of copyright on the information superhighway submitted on 28/29 September 1995.

Projets de loi sur la protection du droit d'auteur sur les autoroutes de l'information des 28 et 29 septembre 1995.

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026

© Observatoire européen de l'audiovisuel (Conseil de l'Europe) 2026